

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 10 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix janvier à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune d'**Orthevielle** s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Didier MOUSTIÉ, Maire.

Présents MM MOUSTIÉ Didier ; FORTASSIER Christian ; GIMENEZ Séverine ; PASCOUAT Bruno ; LABORDE Sandrine ; LATAILLADE Hervé ; DULUCQ Jean-Marc ; BERNARD Jean-Eudes ; DEMANGEON Xavier ; ALLEMANDOU Olivier ; LIGNAU Sandra.

Absents : ROBERT Guy ; SOULU Sabine ; SUZAN Audrey.

Procurations : ROBERT Guy à LIGNAU Sandra.

Secrétaire : DULUCQ Jean-Marc.

1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION EN DATE DU 06 DECEMBRE 2018.

Le compte-rendu n'appelant pas d'observation particulière, est adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande de bien vouloir rajouter l'ordre du jour suivant :

- demande de subvention au titre des amendes de police. Accepté à l'unanimité.

2°) DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX : OPERATIONS ELIGIBLES AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre connaissance de l'avant-projet d'un dossier susceptible d'être financé dans le cadre de la D.E.T.R.

Il propose les opérations suivantes :

1° - Travaux rénovation, agrandissement et accessibilité mairie.

. Montant estimatif H.T	: 198 000,00 € (237 600,00 € TTC).	<u>Financement</u> :
Subvention D.E.T.R. 35 %	69.300,00 €	
Subvention F.E.C. – Conseil Général 6.00 %	11.880,00 €	
Participation communale H.T.	116.820,00 € + 39 600,00 € TVA = 156 420,00 € TTC)	

2° - Travaux accessibilité bâtiments publics (grange Lahourcade et W.C. publics) et cheminements extérieurs

Montant estimatif H.T	: 49 500,00 € (59 400,00 € TTC).	<u>Financement</u> :
Subvention D.E.T.R. 35 %	17.325,00 €	
Subvention Amendes Police Conseil Général 30.00 % de 45.000,00 €	13.500,00 €	
Participation communale H.T.	18.675,00 € + 9 900,00 € TVA = 28 575,00 € TTC)	

3° - Travaux sécurisation espaces scolaires

Montant estimatif H.T	: 25 497,81 € (30 597,38 € TTC).	<u>Financement</u> :
Subvention D.E.T.R. 35 %	8.924,24 €	
Subvention F.E.C. – Conseil Général 6.00 %	1.529,87 €	
Participation communale H.T.	15.043,70 € + 5 099,57 € TVA = 20 143,27 € TTC)	

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces dossiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la réalisation, l'estimation et le plan de financement des opérations ci-dessus ;
- sollicite l'attribution de la D.E.T.R. au titre de l'année 2019 ;
- charge M. le Maire de prendre toutes dispositions pour l'obtention de subventions et l'autorise à intervenir dans tous actes résultants.

3°) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR LA CREATION DE CHEMINEMENTS PIETIONNIERS D'ACCES AUX DIFFERENTS POLES PUBLICS

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le projet d'accessibilité des abords de la mairie par la réalisation de cheminements reliant les différents pôles publics est susceptible d'être subventionné par le Conseil Départemental au titre des amendes de police dont le produit est réparti entre les communes de moins de 10 000 habitants.

Les travaux envisagés, permettront d'assurer la sécurité des usagers.

Montant estimatif H.T : 45 000,00 € (54 000,00 € TTC)

Financement :

Subvention D.E.T.R. 35 %	15 750,00 €
Subvention Amendes Police Conseil Général 30.00 %	13 500,00 €
Participation communale H.T.	15 750,00 € + 9 000,00 € TVA = 24 750,00 € TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la réalisation, l'estimation et plan de financement du projet ci-dessus ;
- dit que cette opération sera réalisée sur l'exercice 2019 et que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif ;
- charge M. le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du produit des amendes de police pour l'opération susvisée et l'autorise à intervenir dans tout acte qui s'avérerait nécessaire.

4°) QUESTIONS DIVERSES

- ▶ Programme voirie 2019 : Lotissement Bergès, début Route des Gaves jusqu'à l'ancien point tri.
- ▶ Réception fête des mères : samedi 25 mai 2019 à 18H30.
- ▶ Jean-Marc DULUCQ demande pourquoi le local de la chasse ne pourrait-il pas être loué aux administrés ? M. le Maire lui répond que la commune ne souhaite pas le louer car il est mis à disposition de l'A.C.C.A.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures 45.

PRESENTS

M. Didier MOUSTIÉ

M. Christian FORTASSIER

M. Bruno PASCOUAT

Mme Séverine GIMENEZ

Mme Sandrine LABORDE

M. Hervé LATAILLADE

M. Jean-Marc DULUCQ

M. Olivier ALLEMANDOU

M. Xavier DEMANGEON

M. BERNARD Jean-Eudes

Mme Sandra LIGNAU